## Prix « attractivitÉ MÉdicale » 2021

Depuis plusieurs années, la FHF a fait du soutien à l’attractivité de l’exercice médical à l’hôpital l’une des premières priorités de sa plateforme politique et de son appui aux établissements.

L’hopital public est attractif quand il innove. Chaque année, l’engagement des professionnels de santé dans la carrière hospitalière témoigne de l’intérêt portée à nos établissements : internat et docteur junior, assistanat et chef de clinicat, concours de praticiens hospitaliers et concours hospitalo-universitaires.

Un an après le Ségur de la Santé et au moment où s’entamme la dernière étape de réforme des statuts médicaux engagées par la loi de 2019, la FHF souhaite communiquer largement sur les initiatives de nos professionnels. Par leur engagement, ils transforment le service public hospitalier en inventant des formes nouvelles d’organisation de l’activité médicale et en créant des projets utiles pour les patients comme pour les collectifs de travail.

Ainsi, ce prix, organisé en partenariat avec SHAM et Banque Française Mutualiste-Mutuelle Nationale des Hospitaliers (BFM-MNH), vise à faire connaître les politiques et les projets mis en œuvre pour renforcer l’attractivité médicale, de la formation initiale au recrutement et à la fidéalisation des professionnels.

**FAIRE CONNAITRE VOS ACTIONS**

Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent participer et proposer leurs projets.

En candidant à ce prix, vous pourrez :

* Valoriser le travail de vos équipes et faire connaitre vos initiatives
* Promouvoir votre établissement
* Diffuser vos initiatives auprès des autres établissements et permettre ainsi de faire progresser collectivement l’attractivité du secteur public.

Les projets « candidats » feront l’objet d’une publication sur le site internet de la FHF, sauf avis contraire de votre part.

**PRIX**

L’établissement lauréat se verra remettre un prix.

**CRITERES DE SELECTION**

Pour le prix 2021, le jury appréciera particulièrement les projets portant sur au moins l’un des aspects suivants :

* Innovation technologique et numérique
* Qualité de vie au travail
* Management
* Décloisonnement et territoire
* L’accès à la recherche

Les projets peuvent concerner aussi bien les praticiens que les étudiants des professions médicales, pharmaceutiques ou odontologiques.

Le jury sera particulièrement sensible aux projets qui auront été conçus avec une démarche participative et qui pourront être source d’inspiration pour les établissements.

Les dossiers devront donc mettre en avant :

* La présentation préalable du contexte
* Un calendrier présentant le phasage des actions et qui démontre que le projet est passé au stade opérationnel
* Le caractère innovant du projet
* L’implication de la communauté médicale et/ou des étudiants
* L’évaluation des résultats
* La pérennité de la démarche
* Le caractère reproductible de la démarche

**LE JURY**

Les membres du jury seront issus :

* Du Pôle Ressources Humaines Hospitalières de la Fédération Hospitalière de France
* De la Commission permanente RH de la Fédération Hospitalière de France
* Des partenaires
* Des organisations étudiantes

## Dossier DE CANDIDATURE

### PrÉsentation de l’Établissement et coordonnÉes

🟏 **Etablissement**

🟏 **Effectifs PM et PNM**

🟏 **Interlocuteur et fonction**

🟏 **Coordonnées (e-mail et téléphone**)

### PrÉsentation de l’action ou de la dÉmarche

⦁ Contexte (problématiques et objectifs), 6000 signes (espaces compris) maximum

⦁ Description de la démarche, 6000 signes (espaces compris) maximum

En complément de cette description :

⦁ Préciser les facteurs clés de succès et les principaux résultats (qualitatifs et quantitatifs / comparatif avant-après)

⦁ Expliquer comment ont été associés la communauté médicale, les internes et les étudiants

Indiquer si vous avez eu le soutien d’acteurs institutionnels

⦁ Indiquer si votre action est :

**🞐** pérenne

**🞐** évaluable

**🞐** reproductible

⦁ Nombre de pièce(s) jointe(s) : ………

**🞐** J'autorise la publication de cette fiche sur le site internet de la FHF et dans d’autres supports de communication.

**Dossier à transmettre à** [**pole.rhh@fhf.fr**](mailto:pole.rhh@fhf.fr)

**avant le vendredi 1er octobre**

**Le prix sera remis au salon Santexpo, sur l’agora FHF dédiée à l’attractivité, le mardi 9 novembre 2021 à 12h. Votre présence, ainsi que celle des représentants de la communauté médicale de votre établissement, y est vivement souhaitée.**